



Le + syndical

SYNDICAT des CADRES et MAÎTRISES de la Distribution des EAUX
et des ACTIVITÉS CONNEXES
12 Impasse du PONT COLBERT
78000 VERSAILLES

COMPTE-RENDU LIBRE REUNION CSEC DU 07 Novembre **2023**

Représentants de la Direction : Mmes CHALIGNE S., GRELIER E., M. PROD'HOMME et M. SAVIGNY.

FO : Stéphane VINCENT ; Claude BOISSIER, Didier JULLIEN, Bruno SIX, Didier SALLE, Julien RICARDO, Jean-Yves PERIGAULT, Emmanuel MERMET, Guillaume ROUCHER, Christophe LAURENT, Audrey RUBLON, Daniel AYCART
CFTC : Bruno MICHEL – Raphaël MENANT
CFE-CGC : Corinne COURSON – Eric PATRIAS – Jérôme POUY
CFDT : LE CLEACH Patrice
CGT : Thierry BRIERE – Hugues PORCHEL- Daniel AUDRIX

Heure : 14h00 Présentiel

Ordre du jour

Déclaration des OS

« Monsieur le Président

Au nom des élus du CSEC et des OS nous sommes amenés à vous interpeler

Il semble que les résultats prévisionnels de l'Eau France pour fin 2023, ne soient pas à la hauteur des attentes de la Direction.

Face à cette situation, il a été demandé aux DR de ne plus passer de commande d'exploitation et ainsi de les stopper et ou de les reporter sur 2024.

Nous considérons que le fait de stopper les commandes n'est pas sans risque pour le maintien de la qualité de nos interventions, répondre à nos obligations contractuelles et sécuritaire.

Sachant que dans le même temps la Direction Générale a organisée des réunions des DEX au Portugal.

Votre gestion financière des prévisions budgétaires nous interpelle, n'eut-il pas été plus judicieux de privilégier l'exploitation et de remettre ces déplacements et réunions sur 2024.

Nous considérons que l'exploitation est et doit rester la priorité de SAUR. Nous vous tiendrons responsable des éventuels manquements qui pourront être constatés.

Merci de votre attention »



Le + syndical

**SYNDICAT des CADRES et MAÎTRISES de la Distribution des EAUX
et des ACTIVITÉS CONNEXES**
12 Impasse du PONT COLBERT
78000 VERSAILLES

La direction indique qu'aucune consigne de bloquer les commandes n'a été passée.

Nous avons demandé une vigilance particulière.

Pour ce qui est du point au Portugal, les dépenses avaient déjà été engagées en amont et donc le meeting a été maintenu.

Il a été demandé de modérer les dépenses car l'atterrissage de fin d'année sera compliqué.

Estelle GRESLIER indique que les formules d'indexation des contrats n'ont pas eu l'effet escompté ce qui explique les difficultés financières temporaires de l'entreprise.

Les OS signalent que certains de renouvellements de pneumatiques ont été bloqué ce qui touche directement à la sécurité.

La direction précise que c'est une bonne chose de faire remonter ce type de dysfonctionnement.

Au vu de la réponse les OS craignent que certains DR surenchérissent la consigne de vigilance des achats.

Les OS signalent qu'il est étonnant qu'il y ait autant de décalage entre ce qui est dit au siège et ce qui se passe dans les régions.

La direction aussi s'étonne de c'est état de fait et s'engage à faire repasser le message.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CSEC du 4 octobre 2023

Pas de remarques particulières.
Les OS approuvent ce PV.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du CSEC du 12 octobre 2023

Pas de remarques particulières.
Les OS approuvent ce PV.

3. Projet d'évolution de l'Organisation Saur au 1^{er} janvier 2024 : information et consultation du CSEC UES EAU

- a. Questions du CSEC sur le Projet et réponses de la Direction, en présence de l'expert-

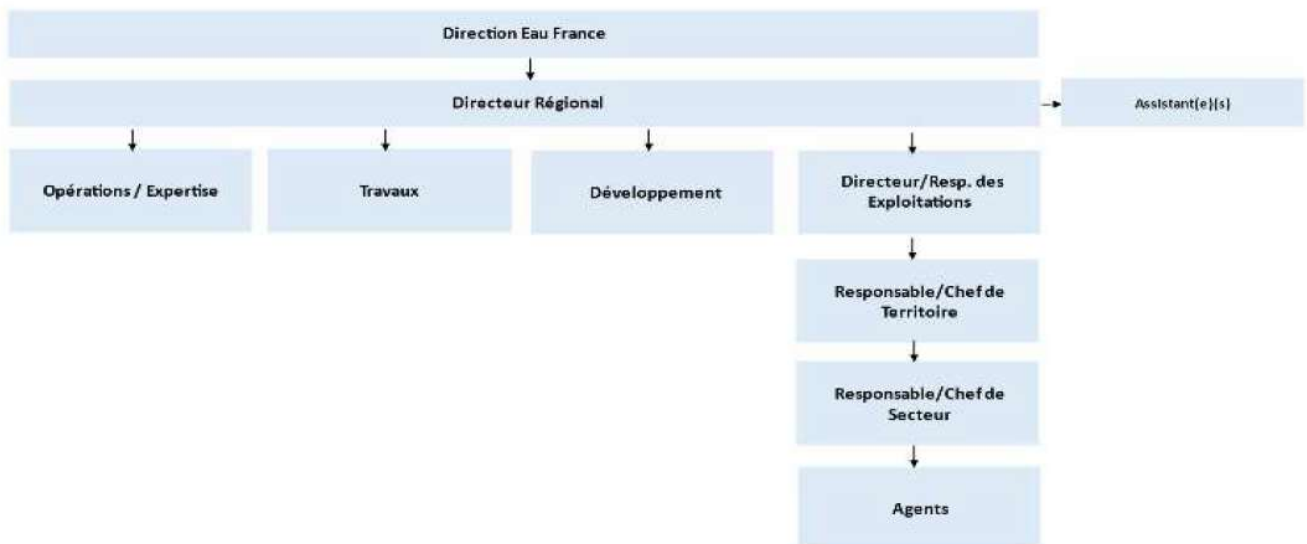


**SYNDICAT des CADRES et MAÎTRISES de la Distribution des EAUX
et des ACTIVITÉS CONNEXES**
12 Impasse du PONT COLBERT
78000 VERSAILLES

Le + syndical

comptable du CSEC BDO (l'avis est fixé à la réunion du CSEC du 14 novembre 2023)

Organigramme type et détaillé des futures DR :



Il est souhaité que le DR aient des directeur du développement.
Après avoir mis des outils, du process, et de la méthode, il est nécessaire de remettre les fonctions commerce en région.

Des DR qui ne seraient pas retenu pourraient avoir des fonctions de directeur commercial dans ces DR.

Cette direction commerciale pourra animer les bureaux d'études en fonctionnel. Idem sur les travaux.

Les objectifs 2023 seront surement dépassés en développement.

Il pourra y avoir plusieurs Directeurs de développement par région.
Il faudra avoir cette capacité et légitimité d'animer le commerce sur ces régions.

Un BE Central doit être suffisamment staffé pour répondre à l'ensemble des besoins.
Cela permet de recruter là où le marché de l'emploi le permet.

Le bureau d'étude avec un patron central qui n'impliquera pas de mobilité géographique.

Demain il n'y aura plus de découpage EST-OUEST à l'avenir.



**SYNDICAT des CADRES et MAÎTRISES de la Distribution des EAUX
et des ACTIVITÉS CONNEXES**
12 Impasse du PONT COLBERT
78000 VERSAILLES

Le + syndical

La direction considère qu'il y a un gros sujet d'harmonisation.

C'est bien l'inquiétude des OS actuellement et d'autant plus pour la réorganisation qui nous a été présenté.

La direction indique que la réorganisation et transformation actuelle ne concerne que les DR afin de renforcer leurs pouvoirs.

Nous vous présentons l'organigramme type des DR à l'avenir.

Les OS indiquent qu'il y aura sûrement des doublons (Directeurs travaux, et autres)

La direction précise que rien ne sera touché en dessous des DR. Est-ce que l'on touche à l'emploi qui des travaux ? Aujourd'hui la réponse est non.

Demain nous aurons des DR homogènes à 200 M€/an.

Les blocs seront ceux-là, après il pourra y avoir plusieurs directeurs dans chaque bloc en fonction de chaque territoire, de leur besoin et de leurs contraintes.

Les OS ont bien compris qu'il n'y aura aucune modification en dessous des DR et que s'il y a des réorganisations ultérieures au niveau DR le CSEC sera consulté et que cela ne restera pas eu niveau de CSEE.

Les OS se garde la possibilité de réorganiser des élections afin de coller à la nouvelle organisation.

Les DR de territoires plus grands devront être plus mobiles.

Pour ce qui est de la séparation des travaux SAUR et Stereau il y a une règle qui sera rappelé de façon plus précise pour éviter les confusions mais la direction rassure sur le fait qu'il n'y a plus de friction sur le sujet.

Pouvez-vous nous donner le profil type des futurs Directeurs Régionaux ?

Fiche de poste DR actuel avec capacité de gérer un CA d'envergure (env 200 M€).

Quels dysfonctionnements du système actuel a été mis en avant pour motiver la réorganisation ?

On ne parle pas de "dysfonctionnements". Le Projet vise à consolider les acquis de la TransfOrganisation tout en donnant plus de robustesse à l'échelon clef des DR au sein d'une Direction qui sera désormais unifiée de l'Eau France, dotée des moyens pour atteindre ses objectifs.



SYNDICAT des CADRES et MAÎTRISES de la Distribution des EAUX
et des ACTIVITÉS CONNEXES
12 Impasse du PONT COLBERT
78000 VERSAILLES

Le + syndical

Vous présentez un projet en affirmant que les futures DR auront plus d'autonomie dans la gestion de leurs contrats. Quels moyens dédiés allez-vous donner aux nouveaux DR ? Quelle est votre définition de plus d'autonomie ?

La Direction Eau France regrouperait désormais, outre l'Exploitation/les Opérations :

- Expertise
- Bureau d'Études
- Commerce
- Relation Client, Facturation, Encaissement

Le sujet n'est pas "l'autonomie" mais les moyens de fonctionner et d'atteindre les objectifs assignés.

Ne va-t-on pas retomber dans les travers de la précédente organisation ?

La situation a totalement évolué depuis la TransfOrganisation. Elle a mis fin au "silotage" qui existait précédemment. Ce Projet est ainsi possible grâce à la standardisation et à l'uniformisation opérées par le projet TransfOrganisation.

Où en êtes-vous sur la principale préoccupation que vous affirmiez d'être proche de nos clients ?

Elle demeure - Les DEX restent les contacts de proximité des Clients.

Les OS indiquent que certains clients veulent avoir le DR.

La direction précise que selon les contrats les interlocuteurs sont à adapter en fonction.

Comment un futur directeur régional va-t-il pouvoir disposer des bons interlocuteurs sur son périmètre si les moyens communs continuent à travailler sur les anciens périmètres ?

Le regroupement des DR - sans chevauchement - sans modification des DEX, permet de maintenir les fonctions Supports Fonctionnelles et Opérationnelles au service in fine de nos Clients. Rappelons que l'on fonctionne "au Contrat" => cela ne changera pas. Les besoins restent les mêmes.



**SYNDICAT des CADRES et MAÎTRISES de la Distribution des EAUX
et des ACTIVITÉS CONNEXES**
12 Impasse du PONT COLBERT
78000 VERSAILLES

Le + syndical

Pour les structures sans lien direct avec les DR, quelle sera l'organisation demain :

- a. Sécurité / HSE ?
Inchangée - le Projet ne modifie par l'organisation des fonctions Support Fonctionnelles et Opérationnelles.
- b. Clientèle ?
Inchangée - le Projet ne modifie par l'organisation des fonctions Support Fonctionnelles et Opérationnelles.
- c. Service RH ?
Inchangée - le Projet ne modifie par l'organisation des fonctions Support Fonctionnelles et Opérationnelles.
- d. BE commerciaux ?
Centralisation
- e. Experts hydrauliques et process ? Inchangée
- f. Grandes usines ?
Inchangée
- g. Filière Achats ?
Inchangée - le Projet ne modifie par l'organisation des fonctions Support Fonctionnelles et Opérationnelles.
- h. Logistique ?
Inchangée - le Projet ne modifie par l'organisation des fonctions Support Fonctionnelles et Opérationnelles.
- i. Les autres métiers transverses ?
Inchangée - le Projet ne modifie par l'organisation des fonctions Support Fonctionnelles et Opérationnelles.

Y-aura-t-il

une incidence sur les personnes qui ont une activité régionale du fait de la modification des périmètres ?

Inchangée - le Projet ne modifie par l'organisation des fonctions Support Fonctionnelles et Opérationnelles.

Comment seront accompagnées socialement ces éventuelles modifications de périmètre fonctionnel ?

Sans objet (Cf. réponses ci-avant)

Comment le repositionnement des postes en doublon dans le rapprochement des anciennes régions vont-ils se régler. Va-t-on respecter le choix des salariés concernés ? Va-t-on imposer des postes à prendre ou à laisser ?



**SYNDICAT des CADRES et MAÎTRISES de la Distribution des EAUX
et des ACTIVITÉS CONNEXES**
12 Impasse du PONT COLBERT
78000 VERSAILLES

Le + syndical

Inchangée - le Projet ne modifie par l'organisation des fonctions Support Fonctionnelles et Opérationnelles.

Sous quels délais les outils informatiques vont suivre la nouvelle organisation (périmètre GAM&EAU, Saphir, Néo, Tempo ...)

Le Projet est soumis à l'avis du CSEC - Il ne sera déployé qu'ensuite (le cas échéant). Il sera alors établi un cahier des charges avec la DSI.

Au-delà des suppressions de postes annoncées, y aura-t-il demain une incidence sur l'emploi ?

Le Projet ne prévoit pas d'autres changements que ceux qui y sont présentés.

Qui va présider les CSEE ?

Le sujet sera évoqué avec les Organisations Syndicales le 6/11. L'objectif est de conserver les CSEE actuels (11 CSEE) - un retour sera fait au CSEC le 7/11.

La direction souhaite maintenir l'accord et les instances des CSEE actuels peuvent être maintenues afin d'éviter de refaire des élections.

Les CSEE fonctionneront normalement comme aujourd'hui.

Les OS demandent à ce que ce soit les DR, en tant que représentant légitime de l'entreprise sur le périmètre, qui président les CSEE.

Les OS souhaitent avoir une personne en capacité de leur répondre dans les CSEE.

La direction propose que ce soit les RRH qui assurent cette fonction de présidence en invitant les personnes concernées par les sujets traités en CSEE. L'important est d'avoir le représentant de l'entreprise avec les informations suffisantes pour répondre à vos questions.

Les présidents de CSEE disposeront-ils d'un vrai pouvoir de décision ?

Oui

Cette nouvelle organisation ne va-t-elle pas affaiblir le dialogue social ?

Non - les CSEE fonctionneront pleinement.



Le + syndical

SYNDICAT des CADRES et MAÎTRISES de la Distribution des EAUX
et des ACTIVITÉS CONNEXES
12 Impasse du PONT COLBERT
78000 VERSAILLES

Fonctionnement des CSEE : la centralisation de certaines fonctions va-t-elle entraîner des conséquences sur les masses salariales ?

Il n'y a pas de lien entre le Projet et les dotations des CSEE.

Les OS rappellent que les dotations sont basées sur la masse salariale globale divisée par les effectifs.

Fonctionnement des CSEE : puisqu'on ne change pas le périmètre actuel qui va décider du rattachement des nouveaux entrants ?

Le RRH en charge du CSEE reste l'interlocuteur pour les questions de rattachement.

Les OS demandent pourquoi les DOM seraient rattachés à l'international, alors qu'ils sont des Départements au même titre que ceux de l'hexagone avec les mêmes lois et avons les mêmes activités que l'entité Eau France ?

La direction indique que le point de rattachement est un rattachement business. Les DROMS TOM nous avons pour objectif de développer au-delà de l'existant et ce sont nos bases internationales qui seront les mieux placées.

Ces territoires continueront de bénéficier des services supports RH et autres et cela passera par une facturation spécifique.

4. Compte-rendu, par son Secrétaire, de la réunion de la Commission FEEL du CSEC du 11 septembre 2023 portant sur :

Voir CR commission FEEL

- a. Rapport UES EAU 2022 relatif à la situation comparée des femmes et des hommes ;
- b. Rapport 2022 relatant les actions réalisées et les principaux indicateurs relatifs à l'égalité des chances, la diversité et la prévention des discriminations ;
- c. Bilan au 30 juin 2023 de l'Accord complémentaire à l'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels (GEPP) au sein de l'UES Eau de Saur



Le + syndical

**SYNDICAT des CADRES et MAÎTRISES de la Distribution des EAUX
et des ACTIVITÉS CONNEXES**
12 Impasse du PONT COLBERT
78000 VERSAILLES

d. Informations Formation : CPF et Habilitations électriques

Remise d'avis du CSEC sur le Rapport UES EAU 2022 relatif à la situation comparée des femmes et des hommes et la Politique sociale Groupe

Le CSEC rend un avis favorable sur la situation comparée Homme Femme

Le CSEC rend un avis défavorable sur la politique sociale Groupe SAUR
Les OS indiquent qu'il est nécessaire de laisser une place sur les travailleurs handicapés.

La direction prévoit de mettre en place une direction en central pour travailler sur les sujets de Handicap.

SAUR essaye de faire appel à des ESAT pour un certain nombre de tâches du type espaces verts et autres.

La présentation du nouveau FCPE sera faite le 11 Novembre.
Les OS demandent plus de précisions spécifiquement sur une prime induite par la revente du groupe.

Les actionnaires possèdent et investissent dans des sociétés

- CIRTEC : filtration EU Néerlandaise rattaché à Nihjus
- NSU : Traitement des eaux Amérique du Nord

Dans les prochains rachats d'entreprises il faut comprendre que ce sont des investissements en apport de capital de notre consortium. Ils nous confient la gestion et le mandat de ces 2 entreprises qui viennent d'être racheté.

Fin de la réunion : 17h00

Vos représentants : Mme COURSON C. M. E. PATRIAS et J. POUY